

ANNAIRE 4 - Nouvelle offre de M. Camille RAMASSAMY concernant un terrain de 3545 m², sis à Lomé, destiné à recevoir un Centre Municipal - Prix proposé : 6.500.000. de frs.CFA.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Le Conseil Municipal dans sa séance du 21 Mai dernier avait examiné l'offre faite par M. RAMASSAMY Camille concernant la vente d'un terrain de 3.545 m², sis à

pour le prix de 8.500.000. frs.CFA, et avait décidé, sur l'avis d'une commission municipale désignée pour visiter le terrain, de proposer à M. RAMASSAMY de ramener son prix de 8.500.000. frs.CFA, à 6.500.000. frs.CFA.

Interrogé à ce sujet, M. RAMASSAMY a donné son accord.

Le Conseil Municipal a alors, lui aussi, donné son accord de principe, sous réserve qu'une évaluation soit faite par le Service des Domaines.

Ce Service vient de me faire parvenir son évaluation qui s'élève à 5.500.000. frs.CFA.

Consulté à nouveau, M. RAMASSAMY a proposé à la Commune de transiger sur la base de 6.000.000. de frs.CFA.

Attendu que nous ne possédons dans cette région aucun autre terrain que celui acquis de M. MOUTOUSSAMY et que les immeubles construits pourraient nous servir éventuellement de logements de fonction et de dispensaire, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix ./.

M. DJIDOU : j'ai visité ce terrain. Il est très bien situé, mais il y existe une forte dénivellation qui exigera des travaux de terrassement.

J'estime que le prix n'est pas exagéré.

M. NYABELLEY : par ailleurs, il y a sur ce terrain deux constructions relativement neuves, de type F.5. et F.3.

M. la Maire : Mesdames et Messieurs, je mets aux voix l'adoption du rapport.

Adopté à l'unanimité, à l'exception de M. PARIS Raymond qui s'est abstenu, pour raison personnelle, de prendre part au vote.

*Approuvé,
M. Denis le
23 Janvier 1964,
M. le Maire*

*Le Secrétaire
Général p. l. A.E.
Signé: J. Chavance*